RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019
ET
PERSPECTIVES 2020

Réseau des professionnels en Centres culturels, asbl
n° d'entreprise : 0447.235.722
Compte bancaire : BE41 0682 1353 4110

Introduction

L'année 2019 parait tranquille aujourd'hui, après tout ce que nous avons vécu depuis la mi-mars…

Mais il suffit de se plonger dans les traces de nos activités de l'exercice précédent pour se rendre compte de l'intensité de notre action fédérative, des nombreuses initiatives prises sur différents fronts et des changements qui ont marqué le secteur mais aussi notre équipe professionnelle dans cette année de changement de législature.

De manière évidente, la promotion et la défense des Centres culturels avant, pendant et après la période électorale, aux côtés de l'ACC, ont mobilisé une partie très importante de nos énergies à travers des réalisations comme le Mémorandum et la vidéo sur les droits culturels et d'une action de lobbying politique renforcée.

Nous n'avons pas pour autant arrêté nos projets en cours, parmi lesquels notamment la Plateforme d'Échange et de Partage (PEP) qui a commencé en 2019 à ouvrir son horizon pour s'intéresser davantage aux réalités diverses de tous les métiers du secteur.

Aujourd'hui, la PEP est en passe de devenir, à côté de la Jpro, un projet phare de l'ASTRAC. Ses objectifs de soutien à la mutualisation et à l'entraide et ses méthodes participatives s'inscrivent dans une parfaite continuité avec l'ADN de notre fédération en tant qu'espace de solidarité et d'action commune pour et par les professionnels du secteur. Pendant la crise sanitaire, la PEP nous a permis de garder un contact direct avec les équipes et de nourrir notre action de leurs réalités et de leurs questionnements tout en offrant au secteur un lieu de partage entre pairs, des occasions pour sortir de l'isolement, pour échanger et s'inspirer mutuellement. Après avoir été renouvelée deux fois, nous osons considérer que la subvention extraordinaire annuelle qui assure la survie du projet est aujourd'hui acquise, même si la crise sanitaire et ses conséquences pour les finances publiques nous rappellent l'importance de poursuivre nos efforts en vue de la pérennisation de la PEP grâce à une aide pluriannuelle !

Malgré cette fragilité relative, l'ASTRAC peut clôturer l'année 2019 de manière plutôt satisfaisante.

Des engagements importants ont été exprimés par nos dirigeants politiques au début de la nouvelle législature pour consolider le secteur et améliorer le financement de son Décret – nous ferons tout notre possible pour faire en sorte que les impacts de la crise sanitaire n'aient pas pour effet de les annuler.

Pour ce faire mais aussi face à cette crise qui a révélé ou accentué la fragilité de toute une série d'acteurs de la société – dont les acteurs culturels ! – il s'agira de serrer les liens.

En 2020, plus que jamais, l'ASTRAC veillera à entretenir, à tisser, à cultiver les liens de solidarité indispensables à une vie en société digne et épanouissante pour tous, grâce entre autres aux contributions des Centres culturels en vue d'un exercice effectif des droits culturels par tous.

L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels

Qui sommes-nous ?

L'ASTRAC est le Réseau des professionnels en Centres culturels, l'organisation représentative du secteur des Centres culturels conventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui fédère leurs travailleurs, tous métiers confondus.

Fondée en 1991, l'ASTRAC met en réseau les professionnels et les équipes des Centres culturels. Elle encourage et accompagne les rencontres, les mutualisations et la solidarité, valorise les pratiques professionnelles et l'action des Centres culturels et défend les enjeux du travail culturel dans la société.

Pour se nourrir en permanence des réalités et des points de vue des professionnels en Centres culturels, l'ASTRAC privilégie les modes d'intervention et de fonctionnement participatifs et ascendants.

Son champ d'action porte avant tout sur l'animation d'espaces-temps pour l'échange, le partage, la réflexion collective et la construction d'une parole commune entre professionnels en Centres culturels, notamment lors des rencontres professionnelles qu'elle organise depuis plus de 20 ans.

Reconnue dans le cadre du Décret du 10 avril 2003 comme « organisation représentative des utilisateurs agréés » (ORUA), puis comme « fédération professionnelle » dans le cadre du Décret du 8 mai 2019, l'ASTRAC siège dans différentes instances d'avis du secteur culturel et participe aux groupes de réflexion qui accompagnent la définition ou la mise en œuvre des orientations politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le secteur.

ASTRAC
Réseau des professionnels en Centres culturels asbl
rue de la Rosière 4
6810 Jamoigne
+32 (0)61 29 29 19

Le siège social et les bureaux de l'ASTRAC sont installés en Région Wallonne, à Jamoigne, entité de la Ville de Chiny en Province de Luxembourg.

L'ASTRAC est soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un contrat-programme pour les années 2017-2021 (53.460 € par an) et par la Région Wallonne dans le cadre des Aides à l'Emploi (5 points pour 1 ETP).

La Ville de Chiny soutient l'ASTRAC en mettant à sa disposition un lieu de travail pour un loyer symbolique.

Une réunion ordinaire de l'**Assemblée générale** est organisée au minimum une fois par an.

En 2019, l'ASTRAC fédérait :

- 115 professionnels, issus de 81 Centres culturels, **membres effectifs** de l'asbl avec droit de vote à l'AG ;
- 296 autres professionnels du secteur **membres adhérents individuels** en tant que détenteurs de la Carte pro ;
- 122 **membres adhérents institutionnels** dont 117 Centres culturels conventionnés.

(Voir les listes complètes en annexe).

Le CA en 2019

Justine Dandoy –vice-présidente (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Pierre Fasbender (Centre culturel de Habay), Jean-Luc Gustin (Foyer culturel Henri Simon - Sprimont), Laurent Habran (Centre culturel de Florennes), Benjamine Huyghe (Centre culturel de Welkenraedt), Sabine Lapôtre (Centre culturel de Walcourt), Valérie Lossignol (Centre culturel régional du Centre), Christophe Loyen – président (Centre culturel de Chênée), Maud Mallet (Centre culturel de Mouscron), Pierre Mativa (Centre culturel de Wanze), Bernard Michel – secrétaire (Centre culturel de l'entité fossoise, Fosses-la-Ville), Hervé Persain (Centre culturel de l'arrondissement de Huy), Etienne Pévenasse – vice-président (Centre culturel de Gerpinnes), Pascale Piérard – trésorière (Centre culturel Ourthe et Meuse), Fleur Sizaire (Maison culturelle de Quaregnon), Laurence Vandermeeren (Centre culturel de Pont-à-Celles)

***Merci** à tous pour leur engagement !*

Le **Conseil d'administration** de l'ASTRAC est composé de professionnels en Centres culturels.
Il est le garant de l'ancrage de l'asbl dans les réalités des équipes du secteur et de son dynamisme.

Le CA fixe les orientations générales pour la réalisation des ses missions et prend les décisions importantes relatives à sa gestion dans le cadre de ses réunions mensuelles.
Celles-ci sont ouvertes à tous les membres effectifs de l'association, sur demande.

Les administrateurs, 18 personnes au maximum, sont issus de toutes les régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des différents métiers du secteur. Le CA veille également à la parité hommes-femmes. Il est renouvelé par tiers chaque année, à l'occasion de l'AG statutaire

Le CA tient à se réunir dans des lieux différents du secteur. Ses réunions sont autant de moments de rencontre et de partage des réalités des équipes hôtesses des réunions.

En 2019, le CA de l'ASTRAC s'est réuni le 8/1 à Nassogne, le 21/2 à Aiseau-Presles, le 19/3 à Ans, le 30/4 à Jamoigne, le 18/6 à Boussu, le 17/9 à Welkenraedt, le 22/10 à Libramont et le 26/11 à Waremme.
Les équipes des 7 Centres culturels nous ont accueillis. ***Merci !***

L'**équipe** de permanents de l'ASTRAC est constituée de trois travailleurs engagés à temps partiel :

- une personne chargée de la direction (85% ETP),
- une coordinatrice administrative (mi-temps),
- un chargé de projet (mi-temps).

Les trois travailleurs sont engagés dans le cadre de contrats APE. L'emploi du chargé de projet dépend d'une subvention extraordinaire de la FWB obtenue en 2017 pour le projet de la Plateforme d'Échange et de Partage et renouvelée en 2018 et 2019.

L'équipe en 2019

Nicolas Canta, animateur en charge de la Plateforme d'Échange et de Partage
plateforme@astrac.be

Arielle de Terwangne, coordinatrice administrative
secretariat@astrac.be

Liesbeth Vandersteene, directrice
liesbeth@astrac.be

En 2019, des membres de l'équipe ont notamment participé à **des formations, des séminaires ou des temps d'échange** sur les droits culturels et la démarche Paideia pour mettre en pratique les droits culturels et la réforme de la législation sur les asbl.

Nos missions clés

La mise en commun d'expériences et de ressources, de savoirs et de compétences, de points de vue et d'énergies entre les professionnels en Centres culturels constitue le cœur de l'action de l'ASTRAC.

Celle-ci articule des initiatives pour accompagner, nourrir, confronter et relier les pratiques et les actions des équipes et des travailleurs, tous métiers confondus, et des interventions pour représenter ces derniers et pour défendre leurs intérêts et les positions qu'ils partagent.

Un plan d'action pour 2017-2021, un contrat-programme, un cahier des charges

Le travail de l'ASTRAC est guidé par un plan d'action ; ce plan définit des enjeux à relever, des axes opérationnels pour ce faire, et un cahier des charges qui décline ses axes. Le tout fait l'objet d'un accord de subventionnement pluriannuel par la FWB qui est formalisé à travers un contrat-programme.

Le cahier des charges pour les années 2017-2021 engage l'ASTRAC à :

(1) organiser chaque année une ou des **rencontres professionnelles** ouvertes aux différents métiers du secteur ;

(2) développer des **outils de communication et de liaison** à destination des professionnels du secteur, tous métiers confondus ;

(3) tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des **formules d'entraide** émergentes entre les professionnels du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation ;

(4) nouer et/ou approfondir des **liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand** ;

(5) **défendre les intérêts** des professionnels du secteur dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture.

L'ASTRAC se met au service des équipes et des professionnels en Centres culturels, mais elle n'est pas vraiment un pourvoyeur de services. Elle se veut plutôt un **lieu d'action commune**.

Le plan d'action 2017-2021 prolonge l'action « historique » de l'ASTRAC tout en veillant à l'actualiser. Il prend en compte la situation et les défis des Centres culturels, de leurs équipes et de l'action fédérative d'aujourd'hui et intègre des éléments du cadre politico-philosophique et méthodologique du Décret du 21 novembre 2013.

Fidèle au Décret sur les Centres culturels, une **convention** conclue avec l'Association des Centres culturels (ACC) reprend les engagements réciproques des deux organisations pour garantir la complémentarité et la cohérence de leurs actions dans le cadre d'un **projet fédératif commun**.

Réalisations en 2019 suivant les objectifs du cahier des charges

Le cahier des charges fait partie du plan d'action 2017-'21. Il est soutenu par la FWB dans le cadre d'un contrat-programme quinquennal. Voir ci-avant.

1 – Rencontres professionnelles

« Organiser chaque année une ou des rencontres professionnelles ouvertes aux différents métiers du secteur, à partir d'une réflexion concertée avec les acteurs et partenaires concernés et en tenant compte de la concertation visant à coordonner les moments de rassemblement sectoriel »

Réalisées : 4 rencontres dans 4 lieux différents

- ✓ **29/1** à Wépion (La Marlagne) : Journée de rencontres professionnelles (Jpro2019) : 9 ateliers participatifs pour les différents métiers des Centres culturels
- ✓ **14/5** à Huy (Centre culturel) : « La Culture au Centre : Quelles politiques pour les Centres culturels en 2019-2024? » Rencontre-débat avec les candidats-élus, organisée avec l'ACC à l'occasion des AG 2019 des deux asbl
- ✓ **21/5** à Namur (Canal C) : rencontre professionnelle pour les chargées de comm. Une co-organisation de l'ACC, l'ASTRAC et Incidence
- ✓ **19/11** à Braine-l'Alleud (Centre culturel) : atelier-rencontre de la PEP

En 2019, les rencontres de l'ASTRAC ont mobilisé 257 participants issus de 89 Centres culturels et de 34 associations ou institutions proches du secteur,

une hausse de 72,5% par rapport à 2018

(Les personnes ayant participé à plus d'une rencontre ne sont comptées qu'une fois)

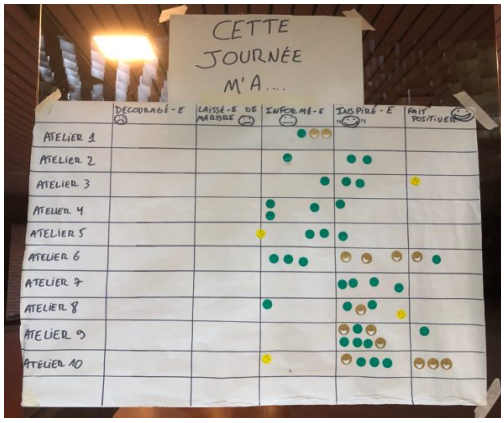

10 ateliers participatifs

- « En cas d'absence du régisseur, brisez la glace ! Initiation à des techniques de base son et lumière » – avec T-Event (Jpro2019)
- « L'accueil dans tous ses aspects » (Jpro2019 ; PEP)
- « Le métier de programmateur en Centre culturel : réalités et perspectives » – avec AssProPro (Jpro2019)
- « Réaliser une capsule vidéo pour le web avec un smartphone » (Jpro2019)
- « Communiquer via les réseaux sociaux aujourd'hui » – avec le CESEP (Jpro2019)
- « La culture à l'école : les contributions des Centres culturels » (Jpro2019)
- « Après les élections communales : animer des instances renouvelées » – avec l'ACC (Jpro2019)
- « Les droits culturels en pratiques ! » – avec le Réseau Culture 21 (Jpro2019 ; PEP)
- *annulé à la dernière minute, suite à un imprévu : « La mise en œuvre de systèmes micros sans fil » – avec l'ATPS (Jpro2019)
- « Vers un réseau des chargés de comm » – avec l'ACC et Incidence (28/5)
- « Les Centres culturels et leurs partenaires, vers une compréhension mutuelle grâce à l'évaluation partagée » (19/11/2019 ; PEP)

Programme détaillé et traces des rencontres sur astrac.be
(rubrique Notre action > Activités passées)

Nos partenaires étaient : l'ACC, AssProPro, l'ATPS, Canal+, le CECP, le CESEP, la FWB, Incidence, le RMDP et T-Event.

Merci à tous !

Interventions et témoignages de

Anne Aubry (Réseau Culture21), Freddy Cacciatore (T-Event), Luc Carton, Angélique Demoitié (Les Chiroux), Michèle Dhem, Manu Douette (MR), Benoît Drèze (CdH), Pierre Fasbender (CC de Habay), Thomas Gilson (Media Animation), Tatiana Haerlingen (ACC), Sophie Levêque (Direction des CC FWB), Mathieu Libert (Cabinet Alda Greoli Culture), Eric Lomba (PS), Jean-Luc Manise (CESEP), Céline Martin (CAL), Nancy Massart (CECP), Annemine Merkel (Maison de la Culture de Marche), Béatrice Minh (La Concertation), Luc Navet (PTB), Emmeline Orban (Plateforme Volontariat), Régis Pelletti (T-Event), Pascale Piérard (CC Ourthe et Meuse), Nadine Renquet (AssProPro), (CESEP), Patricia Santoro (ACC), Matteo Segers (ECOLO), Ingrid Vandevarent (Inspection Culture FWB), Dominique Vosters (Direction stratégique de la FWB)

A relire

- Les rapports des échanges et de nombreux outils et ressources ont été partagés après chaque rencontre via le site internet astrac.be
- Un reportage sur la Jpro 2019 rédigé par Nicolas Canta est paru dans le n° 13 du magazine *Lectures.Cultures* (mai-juin 2019)

2 – Communication / liaison

« Développer des outils de communication et de liaison à destination des professionnels du secteur, tous métiers confondus »

Réalisées :

- ✓ Actualisation permanente du **site astrac.be** et de son **inventaire**,
- ✓ **Page facebook** de l'ASTRAC,
- ✓ 11 **brèves électroniques**,
- ✓ 8 éditions des **« Nouvelles de la Plateforme »,**
- ✓ Publication sur le site et diffusion par mail des **annonces du secteur,**
- ✓ Réalisation et diffusion de la **Carte pro**, un outil de liaison et d'identification sectorielle.

Le **site astrac.be** est à la fois la vitrine virtuelle de l'ASTRAC et un portail d'information pour les équipes des Centres culturels sur différents aspects de l'action et des pratiques professionnelles du secteur, y compris les actualités politiques.

astrac.be est un site en Wordpress (logiciel libre), facile à gérer, interactif et doté d'une fonction « blog » qui permet de s'abonner au flux des articles. Ceux-ci-abordent des sujets d'actualités (dont initiatives de l'ASTRAC), parmi lesquels, en 2019 : la NewB, les mesures d'austérité et le non-marchand en Flandre, la journée mondiale du refus de la misère, les réformes et les contraintes touchant les asbl, les élections législatives et les perspectives culturelles, la réforme APE.

160 abonnés (+16% par rapport à 2018)

Un **inventaire** organisé par mots-clés facilite l'accès aux nombreuses ressources partagées via les différentes pages du site : rapports d'ateliers, retranscriptions ou captations de conférences, conseils de lecture, outils issus du terrain, etc.

La nouvelle **rubrique « Point du vue »** sur astrac.be permet de partager les chroniques, analyses, coups de gueule, coups de cœurs ou autres papiers écrits par des professionnels du secteur ou par des acteurs proches des Centres culturels qui traduisent des aspects des réalités professionnelles du secteur.

En 2019, 3 contributions ont été publiées, sur l'avenir de Propulse et les Rencontres de Huy, la simplification administrative et la vie associative sous pression.

Beaucoup d'internautes découvrent le site astrac.be grâce à la **rubrique « Annonces pro ».**

L'ASTRAC y publie les offres d'emploi qui lui sont transmises ainsi que d'autres **annonces** susceptibles d'intéresser les équipes du secteur ou de nourrir leurs pratiques.
Ces annonces sont également rediffusées par mail à quelque 1200 destinataires.

29.981 vues du site en 2019 ou 82 visites en moyenne par jour (+ 32 % par rapport à 2018)

Les pages les plus consultées sont celles consacrées aux offres d'emploi, aux rencontres professionnelles et à la Bibliothèque des dossiers de demande de reconnaissance (voir plus loin).

En lien avec l'entrée en vigueur du RGPD, un important travail de rationalisation et de mise à jour de nos fichiers de contacts a été initié. Suite à cela, notre fichier des travailleurs du secteur comprend aujourd'hui presque 1200 adresses. Chaque professionnel encodé a été invité à s'inscrire ou se désinscrire de nos informations électroniques : Brèves du réseau, Nouvelles de la Plateforme, Annonces du réseau.

ASTRAC Brèves du réseau 2019 n°8

Les **Brèves du réseau,** ce sont les nouvelles électroniques de l'ASTRAC pour informer les professionnels des Centres culturels mais aussi d'autres interlocuteurs proches du secteur sur les actualités et sur les positions et les initiatives de l'ASTRAC. Leur parution est irrégulière ; elle suit le rythme de la vie du secteur.

Parmi les sujets abordés en 2019 : la vidéo sur les droits culturels, le Mémorandum électoral des Centres culturels, les élections législatives et les perspectives pour la culture, les initiatives des fédérations auprès des différents partis, la manifestation contre la réforme des APE, les rencontres professionnelles de l'ASTRAC, …

La liste de diffusion des brèves contient quelque 1300 adresses dont celles de presque 1200 professionnels en Centres culturels.

Plateforme d'échange et de partage

Le **projet de la Plateforme d'Échange et de Partage** (PEP – voir aussi plus loin) cherche à favoriser la mise en commun, entre les professionnels et entre les équipes des Centres culturels, d'expériences et d'énergies, d'outils, de méthodes et de toutes sortes de ressources utiles en lien avec leurs pratiques professionnelles et l'action menée par le secteur, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du décret.

La PEP, c'est aussi **une stratégie et des outils de liaison et de communication**.

Sur le site astrac.be > rubrique « Plateforme (PEP) », une **bibliothèque virtuelle de ressources** a été initiée en 2014 ; elle rassemblait au 31/12/2019 :

- une « boîte à outils » avec 28 fiches pratiques qui renvoient vers des ressources relatives à des projets et des actions de terrain menés en Centres culturels
- la « bibliothèque de demandes de reconnaissance » riche de 26 dossiers de demande de reconnaissance en téléchargement libre et 4 à partager sur demande

***Merci** à tous les collègues qui ont accepté de partager leur travail et leurs compétences via la Plateforme !*

Les « **Nouvelles de la Plateforme** », l'infolettre de la PEP communique aux équipes les initiatives et les activités proposées dans le cadre du projet. 8 éditions ont été diffusées en 2019.

La PEP communique aussi via sa **page Facebook**.

En 2019, une publication hebdomadaire en moyenne a été envoyé à 161 abonnés, avec des photos, des vidéos, des annonces, des liens vers le site internet de l'ASTRAC.

A côté de la page Facebook, une communauté avait été lancée en tant que lieu d'échanges entre professionnels. Ces derniers ne s'étant pas emparés de l'outil (malgré des tentatives pour initier des conversations), celui-ci n'a plus été développé en 2019.

La « **Carte pro** » se veut un outil de liaison qui soutient les sentiments d'appartenance et de fierté sectorielles.

Elle permet à ses détenteurs de s'identifier et d'être reconnus en tant que travailleurs de la culture et membres d'un secteur, et cela même si on n'est pas directeur, programmateur ou animateur.

Elle rassemble des professionnels en Centres culturels et leur facilite le visionnement de spectacles et d'expositions ou la participation à des activités culturelles organisées dans d'autres lieux que leur propre Centre culturel. Grâce à cela, les pratiques et les horizons des équipes s'enrichissent.

Les **partenaires de la Carte pro** offrent des réductions sur les prix des activités culturelles qu'ils organisent, voire la gratuité.
Ils étaient 124 en 2019, dont 100 Centres culturels conventionnés.
Le « Guide des partenaires et avantages » fournit une liste organisée par code postal et présente pour chaque partenaire les avantages accordés.
A télécharger sur astrac.be

357 professionnels en Centres culturels étaient détenteur de la Carte pro en 2019.

La Carte pro est accessible uniquement aux professionnels des Centres culturels conventionnés de la FWB et des autres organisations reconnues du secteur.

La cotisation d'association adhérente de l'ASTRAC payée par ces organisations permet aux membres de leurs équipes de **recevoir gratuitement la Carte pro**.

3 – Soutien à l'entraide et à la mutualisation : le projet de la « PEP » se consolide !

« Tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des formules d'entraide émergentes entre les professionnels du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation »

Réalisées :

- ✓ **plateforme virtuelle** sur astrac.be dédiée à la mise en commun de ressources et d'outils en lien avec la mise en œuvre du Décret de 2013
- ✓ **rencontres participatives** pour susciter les échanges et accompagner le partage d'expériences, la réflexion collective
- ✓ la recherche de synergies, le développement de **coopérations** avec d'autres acteurs impliqués dans l'accompagnement et la mise en réseau des équipes des Centres culturels

En cours : des recherches et la (co-)construction d'outils pour

- ✓ concevoir un **lexique du jargon du Décret**
- ✓ faciliter la **mise en pratiques des droits culturels**.

La PEP, c'est la Plateforme d'Échange et de Partage, un dispositif d'information, de mise en réseau et de collaboration. Un projet participatif pour et par les professionnels en Centres culturels.

Depuis 2017, la PEP est soutenue par la FWB via des aides extraordinaires annuelles (23.000 € en 2019. Celles-ci permettent notamment l'engagement d'un animateur-coordinateur.

En 2019 aussi, la PEP a surtout mobilisé **des directeurs, des animateurs et des coordinateurs de projets**. Cela reflète une réalité de terrain : à ce stade, ce sont avant tout ces métiers qui ont été touchés par la transition vers le Décret. Nous portons toutefois une attention particulière au partage du projet d'action culturelle au sein des équipes, entre les différents membres de celles-ci.

Un atelier sur « L'accueil dans tous ces aspects » et un partenariat avec l'Association des Centres culturels et Incidence pour mettre en réseau les chargés de communication des Centres culturels et des CEC ont permis de poursuivre l'élargissement du projet à tous les métiers.

En 2019, la PEP a poursuivi son focus sur la mise en œuvre du Décret du 21 novembre 2013 tout en s'ouvrant progressivement à d'autres horizons.

La PEP s'inscrit dans la continuité de l'action de l'ASTRAC :

- Elle traduit ses missions fédératives pour favoriser les synergies et une solidarité entre les professionnels et les équipes des Centres culturels et pour enrichir et valoriser leurs pratiques professionnelles.

- Elle mobilise les méthodes ascendantes et participatives mises en œuvre par l'ASTRAC pour susciter une réflexion et une action collectives en réponse aux besoins du secteur mais aussi à des enjeux de société.

La **plateforme virtuelle** de la PEP rassemble :

- un recueil élémentaire de publications, sources légales, liens, etc. sur la transition vers le Décret ;
- une Bibliothèque de dossiers de demande de reconnaissance ;
- des Boîte à outils : des informations et des liens vers des actions, des ressources et des outils développés par les Centres culturels dans le cadre de la mise en œuvre du Décret, présentés à l'aide de fiches-outils ;
- les traces de chaque rencontre organisée dans le cadre du projet : rapports des échanges, conseils de lecture, exemple d'outils … ;
- une page Facebook ;
- en cours de constitution : une base de données des enjeux des projets d'action culturelle des Centres culturels tels que définis suite aux processus d'analyse partagée.

(Voir aussi plus haut, ci-contre et ci-dessous.)

La **Bibliothèque des demandes de reconnaissance** permet le partage de dossiers introduits par les Centres culturels en vue de leur reconnaissance dans le cadre du Décret. Les retours sont unanimes : l'outil est considéré comme une aide utile dans ce contexte.

Loin de vouloir contribuer à la production d'écrits ou de projets « standardisés », la Bibliothèque se veut une invitation aux équipes à s'inspirer mutuellement, à nourrir les réflexions, à comparer différents modes d'analyse et d'opérationnalisation… pour concevoir chacune des actions uniques, riches et pertinentes, traduites dans des dossiers percutants.

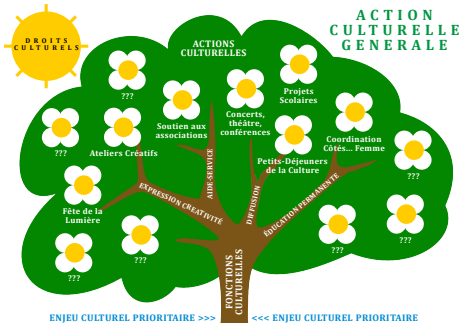

image : Centre culturel de Flémalle – extrait de « l'Arbre et le cycle de l'eau », un outil pour expliquer le décret partagé via la Boîte à outils de la PEP sur astrac.be

La fréquentation de la plateforme virtuelle en quelques chiffres :

- ✓ La Bibliothèque des demandes de reconnaissances est la deuxième rubrique la plus visitée du site, avec quelques 165 vues en 2019.
- ✓ Les fiches-outils de la Boîte à outils ont rassemblé 2994 clics, le nombre de clics par fiche varie entre 380 et 8.
- ✓ 161 personnes étaient abonnées en 2019 à la page Facebook.

La **Base de données des enjeux** permettra d'identifier des intentions et des projets semblables entre Centres culturels, de se nourrir mutuellement, de développer des collaborations.

Pour la constituer, les enjeux tels que formulés dans les demandes de reconnaissance ont été relevé. Un système de mots-clés permettra une classification et un accès facile. Dans ce contexte, l'ASTRAC a fait appel à l'expertise de Marie-Christine Bertoldo, de la Bibliothèque de Nivelles et de Lucien Barel, ancien directeur des Chiroux et formateur BAGIC

A ce stade, la plateforme virtuelle assure surtout des fonctions d'information et de mise en commun ainsi que, de manière indirecte, de valorisation des pratiques pour mettre en œuvre le Décret.

Son rôle de « forum » – lieu interactif, espace nourri et co-construit par les équipes – reste assez faible. Les professionnels répondent globalement de manière positive à nos propositions à partager leurs ressources, mais sont peu nombreux à prendre l'initiative à alimenter activement les différents dispositifs. Le manque de temps est souvent invoqué comme explication.

En 2019, 4 **temps d'échange et de travail participatif** ont eu lieu dans le cadre du projet. (Voir aussi plus haut.)

A la suite de chaque rencontre, un **rapport ou d'autres traces**, les ressources et outils présentés ou évoqués et/ou des conseils de lecture ont été diffusés par mail aux participants mais aussi plus largement via le site astrac.be.

Les rencontres de la PEP ont contribué à la mise en œuvre du Décret par le partage de compétences, d'outils, de méthodes et de pistes de travail.

Elles ont réuni des travailleurs issus de différents métiers.

Elles ont permis de découvrir et de mettre en valeur la richesse des pratiques du secteur mais aussi celles d'acteurs proches.

Les **thématiques** des rencontres : *l'accueil dans tous ses aspects, la mise en pratiques des droits culturels et la démarche Paideia, les relations des Centres culturels avec les télés locales, la mise en réseau des chargés de comm* et *l'évaluation en partenariat.* (Voir aussi plus haut.)

Mise en réseau des chargés de communication

La PEP était un partenaire actif de la **journée de rencontres du 28 mai pour les chargés de communication** des Centres culturels organisé avec l'ACC et Incidence.

La matinée a permis un échange avec des représentants des télés locales dans le studio de Canal C à Namur, avec le Réseau des médias de proximité. L'après-midi proposait un travail en sous-groupes sur le métier de chargé de comm et les possibles contributions de chacun au réseau. L'initiative a réuni 50 personnes et a mis en lumière les désirs de poursuivre la dynamique.

Le « réseau comm » dispose désormais d'une page Facebook pour l'échange de conseils et de bonnes pratiques. Des rencontres annuelles permettront d'approfondir des thématiques spécifiques.

La contribution de la PEP portera sur le soutien à la mise en commun de ressources dans le cadre de celles-ci et de manière virtuelle.

Les rencontres de la PEP en quelques chiffres :

En 2019, 65 personnes ont participé aux rencontres de la PEP. (Sans tenir compte des personnes qui ont participé à plus d'une rencontre, 69 inscriptions ont été enregistrées.)

5 personnes-ressources et intervenants y ont témoigné de leurs expériences ou apporté leur expertise.

Outre les rencontres et la plateforme virtuelle, la PEP en 2019, c'était aussi des recherches et des réflexions sur d'autres dispositifs pour répondre aux objectifs du projet.

« Vers un lexique du jargon du Décret »

A partir d'octobre 2019, un groupe de travail accompagné par Vincent Delvoye s'est penché dans le cadre de trois ateliers sur les difficultés qu'éprouvent bon nombre de professionnels à assimiler et à partager des pans importants du jargon décrétal.

Le GT a listé des objectifs pour contribuer à favoriser l'appropriation de ce jargon, notamment grâce à la création d'outils ludiques. *A suivre !*

Soutien à la mise en pratiques des droits culturels

L'ASTRAC est en contact avec le Réseau Culture 21 (France) et participe à certaines de ses activités dans le but de mieux connaître et faire connaître la démarche Paideia. En tant que membre du Comité de pilotage de la Plateforme d'Observation des Droits culturels en FWB, l'ASTRAC contribue activement à nourrir une recherche-action sur les pratiques des Centres culturels en matière de droits culturels.

Ces investissements visent une meilleure appropriation et traduction en actes du référentiel théorique des droits culturels. Ici aussi, la PEP part des expériences de terrain qu'elle cherche à valoriser au regard des droits culturels.

4 – Transversalité

« Nouer et/ou approfondir des liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand »

Réalisé :

- ✓ Les contacts, les relations et les partenariats avec les organisations représentatives et « ressource » des Centres culturels et de leurs équipes se sont consolidés voire multipliés en 2019.

Parmi les fédérations et les réseaux du champ culturel et du non-marchand, pour des raisons évidentes, l'**Association des Centres culturels (ACC)** est un partenaire privilégie. L'ASTRAC et l'ACC construisent une action fédérative collective et concertée. Une convention conclue fin 2017 formalise leurs engagements et leurs priorités dans ce sens.

En 2019, collaborer avec l'ACC est devenue une évidence, une habitude, et cela dans la cadre de la plupart de nos missions. Sans suivre un agenda régulier, les échanges se font spontanément et dans un esprit de solidarité et d'efficacité.

En signe de leur entente toujours plus forte, **les AG des deux fédérations ont été organisées à Huy, le même jour** (19/5).

Les deux fédérations participent également activement en tant que « membres permanents » à la plateforme d'appui mise en place par la Direction des Centres culturels pour coordonner les initiatives d'appui aux Centres culturels et échanger des informations sur les actualités du secteur.

La plateforme d'appui s'est réunie les 28/2, 1/7 et le 16/10/2019.

A travers ses liens et collaborations, l'ASTRAC a porté une attention particulière aux droits culturels.

Nous espérons pouvoir contribuer à une « culture partagée des droits culturels » en FWB, basée entre autres et notamment sur les expériences et les pratiques développées par les Centres culturels.

L'ASTRAC est devenue membre du Comité de pilotage de la **Plateforme d'Observation des droits culturels en FWB**, un espace de centralisation, et de partage des énergies et de l'information relatives aux droits culturels qui observe l'exercice des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles à partir d'une première recherche-action auprès des Centres culturels.

Les quelques dix membres du comité de pilotage se réunissent environ tous les deux mois pour décider des orientations et actions de la Plateforme à mettre en place.

Les collaborations et les échanges avec le **Réseau Culture 21** visent à permettre aux équipes des Centres culturels de s'inspirer des apprentissages de la démarche Paideia pour **mettre en pratique les droits culturels.**

- Anne Aubry, membre de l'équipe du Réseau Culture 21 a animé l'atelier de la Jpro2019 « Traduire les droits culturels en actes »
- Dans un article paru dans le magazine Lectures.Cultures (n° 12, mars-avril 2019), Liesbeth Vandersteene a présenté la démarche Paideia et le Forum organisé par le Réseau Culture 21 à l'occasion du 7e anniversaire de la démarche.

La Journée de rencontres professionnelles ou *Jpro* organisée chaque année à la fin du mois de janvier est l'occasion de nombreuses collaborations et devient un véritable « carrefour de partenariats ».

Y étaient associés en 2019 : l'ACC, AssProPro, l'ATPS, le CECP, le CESEP, La Concertation, Média Animation, T-Event, ainsi que différents services de la FWB.

5 – Représentation /défense

« Défendre les intérêts des professionnels du secteur dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture »

Comme les années précédentes, **la défense et la représentation du secteur du point de vue de ses professionnels ont été au centre des préoccupations de l'ASTRAC.**

Toutes nos initiatives dans ce sens se développent dans le cadre d'une **concertation poussée avec l'ACC**.

L'ASTRAC s'est engagée en 2019 :

- **contre la réforme APE** : lettre ouverte aux élus, participation à la manifestation du 18 mars
- pour promouvoir l'action des Centres culturels et défendre le secteur et ses travailleurs, **avant et après les élections**, entre autre et notamment grâce au **financement plein du Décret** : voir plus loin.
- pour la **parité femmes-hommes** en tant que cosignataire du Mémorandum réalisé à l'initiative d'Aires Libres et l'ACC.
- comme coopérante d'une banque durable porteuse de valeurs citoyennes, en soutenant la **NewB**
- dans la cadre de la **Journée mondiale de refus de la misère** : mise en évidence des initiatives solidaires du secteur et lancement d'une réflexion sur le rôle des Centres culturels dans la lutte contre la pauvreté
- **contre la surcharge administrative** et la lourdeur générées par les nombreuses réformes touchant les asbl (RGPD, réforme du droits des asbl, registre UBO, …)
- **pour la poursuite du festival Propulse** menacée dans sa survie, solidaire avec ASSPROPRO
- **solidaire avec le secteur culturel flamand** frappé par les mesures d'austérité du Gouvernement Jambon

En 2019 aussi, l'ASTRAC était présente dans plusieurs **lieux institutionnels de réflexion, d'orientation et de promotion sectorielles**

- **Instances d'avis :**
  - Liesbeth Vandersteene est membre de la **Commission des Centres culturels** (3C) : 11 réunions en 2019
  - Christophe Loyen est membre du **Conseil des musiques non classiques** : 7 réunions en 2019
  - Valérie Lossignol est membre du **Conseil interdisciplinaire des arts de la scène** : 4 réunions en 2019
- **GT « financement plein du Décret » :** Ce GT constitué à la demande de la Ministre de la Culture Alda Greoli pour réaliser des projections budgétaires a clôturé ses travaux au printemps 2019 ; les résultats ont été présentés au secteur le 29/3.
- **GT « 50 ans du secteur » :** Issu de la **Plateforme d'appui** (voir ci-dessus), ce GT imagine et accompagne la mise en œuvre de la campagne pour fêter l'anniversaire du secteur ; 2 réunions en 2019 – note de réflexions fournie par l'ACC et l'ASTRAC.
- **GT « formation/accompagnement des CC » :** L'ASTRAC était présente à la réunion du 16/10, avec une vingtaine d'autres acteurs impliqués dans l'accompagnement pédagogique du secteur.
- L'ASTRAC suit à distance les réunions du Comité de rédaction du magazine Lectures.Cultures.

Avec le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, la **réforme des instances d'avis** est un fait. Malgré ses réserves contre la réforme, l'ASTRAC a assuré, avec l'ACC, le relais de l'appel à candidatures pour la nomination des membres des nouveaux organes auprès du secteur ainsi qu'une certaine coordination afin d'assurer sa représentation au sein des différentes commissions d'avis appelées à s'exprimer sur les dossiers relatifs aux Centres culturels. Dans cette même optique, elle a introduit sa candidature pour plusieurs chambres de concertation : celles de l'action culturelle et territoriale (à titre principale) et celles des arts vivants, des arts plastiques et des musiques (à titre subsidiaire)

En cette année électorale, l'ASTRAC s'est fortement impliquée pour mieux faire connaître et valoriser l'action des Centres culturels auprès du grand public et pour défendre les enjeux du secteur et les aspirations de ses équipes auprès du monde politique, avant et après le scrutin.

Réalisés, avec l'ACC :

- ✓ un **Mémorandum électoral** « Priorités pour le secteur des Centres culturels 2014-2019 » (avril 2019)
- ✓ une **vidéo « Comprendre les droits culturels en 2'30 »** (mai 2019)
- ✓ un **débat avec des candidats-élus** sur les enjeux pour les Centres culturels dans la nouvelle législature (19/5/2019)
- ✓ **un avis et des amendements** en réponse à la note PS-ECOLO présentant les lignes directrices d'une Déclaration de politique gouvernementale et sociétale pour la FWB (fin juin 2019, préparation de la « note coquelicot »)
- ✓ des **rencontres avec les partis politiques** impliqués dans la formation gouvernementale (juin à septembre 2019)
- ✓ une **rencontre avec le Cabinet Linard** nouvellement installé (novembre 2019) pour aborder les perspectives de financement du secteur ainsi que d'autres problématiques d'actualité

« Les Centres culturels demandent aujourd'hui de pouvoir travailler sereinement et sans freins, pour et avec les populations, pour faire vivre le Décret. »

Réalisé sur la base d'un travail participatif et collectif coordonné par les deux fédérations du secteur, le **Mémorandum des Centres culturels** dresse le tableau du secteur et présente ses attentes pour la législature 2019-2024 et notamment :

- le financement plein du Décret et l'indexation des subventions,
- des moyens et des formations adaptés pour conforter et poursuivre la professionnalisation du secteur,
- une meilleure visibilité et un soutien à l'action transversale des Centres culturels, avec les autres acteurs de la société.

Un outil d'information, de sensibilisation et de négociation

Le Mémo a été transmis à plus de 400 contacts politiques et presse !
Un résumé rédigé par l'ASTRAC et l'ACC est paru dans le n°13 du magazine Lectures.Cultures (mai-juin 2019)
Il a été complété par une **note technique** consacrée notamment au financement plein du décret destinée aux partis politiques impliqués dans la négociation gouvernementale.
Il a largement inspiré le mémorandum réalisé par la 3C en décembre 2019 à destination de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, document auquel l'ASTRAC a contribué activement.

Droits culturels, késako ?

Expliquer et promouvoir la notion et la philosophie des droits culturels en moins de 3 minutes à un public large, voilà le pari de la **capsule vidéo** réalisé par l'ASTRAC et l'ACC en parallèle et en complément au Mémo électoral.

Malgré son importance pour les des Centres culturels, la notion des droits culturels reste peu connue et mal comprise au-delà du secteur. La vidéo vise à contribuer à sa communication et à sa clarification, tout en mettant en valeur l'action des Centres culturels pour renforcer l'exercice des droits culturels par toutes et tous. Outil pédagogique et promotionnel qui a été mis à la disposition des CC pour une diffusion et une utilisation larges, la vidéo est connue et utilisée au-delà de nos frontières.

Moyens de l'asbl, situation financière

La situation financière de l'ASTRAC est saine.

Les comptes 2019 affichent un bénéfice de 4000 € environ.

Le résultat reporté est de presque 48.000 € avant affectation. Il nous permet de proposer à l'Assemblée générale d'alimenter ou de constituer quelques réserves :

- augmenter le Fonds social de 12.000 euros pour le porter à 23.000 euros
- constituer un fonds affecté spécial de 5000 euros pour les futurs partenariats et les coproductions ACC-ASTRAC ;
- constituer une provision de 3000 euros pour les risques liés à la situation sanitaire.

Ces affectations auront pour effet de réduire le bénéfice reporté à 28.000 euros.

Dans la mesure du possible, les comptes distinguent les recettes et les charges liées à « l'ordinaire » de celles en lien avec la PEP. Il en ressort qu'un montant de 23.631,22 euros a été dépensé pour le projet qui fait l'objet d'une subvention extraordinaire de la FWB de 23.000 euros.

A part les aides obtenues pour la PEP qui ont augmenté de 5000 euros en 2019, les recettes de l'ASTRAC sont restées plus ou moins stables. Elles sont composées pour 81% de subventions, pour 16% de cotisations et pour 3% de recettes des activités.

Celles-ci ont augmenté de 38,6% par rapport à 2018 suite notamment à une participation plus importante à la Journée de rencontres professionnelles.

L'évolution des charges (+ 12% par rapport à 2018%) s'explique par :

- l'évolution de l'ensemble des dépenses liées à l'emploi, suite à des changements au sein de l'équipe (départ de Frédéricque Bigonville, vacance du poste pendant presque 4 mois, remplacement temporaire par Arielle de Terwangne). Sans tenir compte de la PEP, les charges pour les rémunérations salariales y compris pécules de vacances ont diminué de 12,6% par rapport à 2018. A noter qu'il s'agit ici d'une réduction temporaire car la fonction a été redéfinie en fin d'année avec une augmentation du temps de travail en 2020. Par ailleurs, cette réduction est compensée en grande partie par une revalorisation barémique du chargé de projet de la PEP, ce qui explique pourquoi le total des charges liées à l'emploi est supérieur de 3,4% de celui de 2018.
- l'augmentation des charges liées à certaines actions, avec un investissement important pour la coproduction, avec l'ACC, de la vidéo sur les droits culturels.

Comme on le remarquait déjà dans le précédent rapport d'activités, le refinancement de l'ASTRAC par la FWB depuis la signature du contrat-programme et plus récemment dans le cadre de la PEP se traduit par une situation financière un peu plus confortable. Une gestion rigoureuse des moyens reste néanmoins indispensable et l'équipe continue donc à veiller à limiter les dépenses, sans pour cela faire des concessions au niveau de la qualité et des ambitions de l'action.

Perspectives 2020 – avant et après la crise sanitaire…

Comme chaque année, les perspectives 2020 ont commencé à prendre forme à la fin de 2019 pour être peaufinés en début d'année en vue de leur présentation aux membres.

Ces perspectives s'inscrivaient dans la continuité des réalisations des années précédentes selon les axes du cahier de charges présenté plus en introduction du rapport d'activités :

- poursuite des rencontres professionnelles et du développement de la Plateforme d'Échange et de Partage, avec une attention poussée à l'ensemble des métiers du secteur,
- poursuite de nos investissements pour contribuer à la valorisation et la mise en pratiques des droits culturels,
- persévérance de nos actions pour informer les professionnels en Centres culturels sur les actualités et les enjeux qui les concernent, pour promouvoir leur travail, les représenter et défendre leurs intérêts ;
- continuité, voire intensification des relations et des synergies avec l'ACC en lien avec le renouvellement de nos contrats-programmes respectifs en 2022 sur la base d'un projet fédératif commun.

Sans surprise, ces perspectives tenaient compte aussi des actualités pressantes, notamment en lien avec la perspective d'un refinancement du Décret tel qu'annoncé dans la Déclaration de politique gouvernementale pour la FWB.

Et puis arriva… le coronavirus…

La crise sanitaire nous a entraîné à partir de la mi-mars 2020 dans un tourbillon auquel nous n'étions aucunement préparés, un tourbillon auquel nous n'avons toujours pas échappés et qui nous oblige de réajuster en permanence nos projets et de redéfinir nos visées.

Une conséquence directe de cette crise est le report de notre assemblée générale : suie aux mesures de prévention, la consécration des perspectives 2020 de notre asbl se fera lorsque les deux tiers de l'exercice 2020 se sont déjà écoulés. Il aurait dès lors été absurde de ne présenter dans le texte qui suit que les perspectives « initiales » telles qu'établies à la fin de 2019.

Ceci dit, comme le démontrera ce qui suit, une bonne partie de ces perspectives se sont avéré « résistantes » à l'onde de choc qui a brutalement touché le secteur de la culture comme la société toute entière en lien avec le coronavirus.

1 – Rencontres professionnelles

« Organiser chaque année une ou des rencontres professionnelles ouvertes aux différents métiers du secteur, à partir d'une réflexion concertée avec les acteurs et partenaires concernés et en tenant compte de la concertation visant à coordonner les moments de rassemblement sectoriel »

Avant la crise sanitaire :

- une Jpro 2020 riche d'informations, de partages et de convivialité, grâce à un programme de 10 ateliers pour tous les métiers et aux contributions de partenaires de qualité !
- la poursuite des rencontres de la PEP pour accompagner les dynamiques de mise en commun entre équipes et professionnels dans le cadre d'ateliers participatifs

Après :

Les mesures sanitaires compliquent fortement l'organisation de rencontres… Le besoin d'échanger entre pairs ne s'en retrouve que renforcé !

- La PEP se réinvente pour proposer, avec l'ACC et, le cas échéant, d'autres partenaires, **des vidéorencontres sur les enjeux de l'après-confinement** ouvertes à toutes les fonctions.

En 2020 aussi, les espaces-temps de l'ASTRAC permettront aux professionnels de s'informer, de se rencontrer, d'échanger et de partager, virtuellement ou en présentiel.

Si les vidéorencontres ont prouvé leurs avantages dans le contexte spécifique du confinement et/ou pour atteindre des personnes qui ne se déplacent pas facilement, rien ne remplace la spontanéité des interactions, la participation directe, la réflexion partagée lors des rencontres physiques. Celles-ci seront reprises dès que possible, dans la mesure où le contexte sanitaire permet de proposer des conditions d'accueil et de travail de qualité, sans pour cela abandonner l'organisation de moments d'échange virtuels.

L'ASTRAC veillera à proposer des contenus inspirés par les réalités de terrain des différents métiers, y compris ceux autres que ceux de la direction, de l'animation et de la coordination de projets.

2 – Communication / liaison

« Développer des outils de communication et de liaison à destination des professionnels du secteur, tous métiers confondus »

Avant la crise sanitaire :

Continuité des différentes initiatives :

- site astrac.be
- plateforme virtuelle de la PEP
- page Facebook
- informations électroniques : Brèves du réseau, Nouvelles de la Plateforme, Annonces du secteur
- Carte pro

Après :

La gestion de la situation de pandémie (confinement, interdiction des activités culturelles et passage au télétravail, mesures de soutien au secteur culturel, déconfinement progressif, …) se traduit par une multitude de règles et consignes nouvelles et soumises à des changements permanents. Les Centres culturels sont très vite noyés dans des informations tous azimuts.

- Pour fournir des réponses claires, vérifiées et actualisées régulièrement aux questions spécifiques du secteur, l'ASTRAC et l'ACC développent une stratégie de communication coordonnée. Un **portail d'informations Covid-19** est créé sur astrac.be.

La fermeture des Centres culturels au public pose le défi de garder le lien avec les citoyens et de répondre, par l'action culturelle, aux besoins nés de la crise.

- Les deux fédérations collaborent dans le cadre de la **campagne « Les CC s'invitent chez vous »** pour mettre en valeur via leurs pages Facebook les nombreuses initiatives des Centres culturels pour et avec les citoyens pendant la période de confinement.
- La page Facebook de l'ASTRAC permet également de véhiculer la **solidarité du secteur avec les artistes et les techniciens** durement frappés par la crise.

La crise sanitaire encourage l'ASTRAC à aller plus loin dans la réflexion concertée avec l'ACC sur une stratégie de communication commune avec des outils adaptés permettant d'assurer une information du secteur cohérente, sans redondances.

En contact permanent avec l'ensemble des professionnels du secteur, grâce à ses moyens de communication propres, le rôle de l'ASTRAC dans ce contexte sera de veiller à une prise en compte des attentes de tous les métiers et des problématiques spécifiques des travailleurs.

L'ASTRAC continuera de se servir de ses outils de communication et de liaison qui feront l'objet d'une évaluation et de possibles réorientations à la lumière des réflexions partagées avec l'ACC.

3 – Soutien à l'entraide et à la mutualisation : le projet de la « PEP » se consolide !

« Tester de nouvelles formes de mutualisation, soutenir des formules d'entraide émergentes entre les professionnels du secteur, avec une attention particulière à la transition vers le nouveau décret et aux besoins des métiers autres que ceux de la direction et de l'animation »

Avant la crise sanitaire :

Poursuite de l'attention particulière au **partage du projet d'action culturelle au sein des équipes**, entre les différents membres de celles-ci. Le projet ouvre son horizon pour se mettre davantage **au service de tous les métiers**.

- rencontres-ateliers
- plateforme virtuelle : boîte à outils, bibliothèque de dossiers de demandes de reconnaissance, …
- base de données des enjeux
- lexique du jargon du décret
- réseau des chargés de comm, avec l'ACC et Incidence

Poursuite de l'accompagnement de la mise en pratiques des droits culturels :

- participation de l'ASTRAC à la **formation « Paideia »** pour les accompagnateurs des groupes locaux organisée par le Réseau Culture 21.

Après :

Les mesures de précaution sanitaires provoquent une rupture dans la vie du secteur ; **la PEP, impactée également, se montre cruciale pour contribuer à rompre l'isolement suite au confinement, soutenir des dynamiques de solidarité et accompagner la recherche partagée de solutions aux problèmes rencontrés par le secteur**.

- suspension des rencontres physiques
- retards dans les actions prévues
- **réorientations pour répondre aux actualités** : vidéoconférences, « Les Centres culturels s'invitent chez vous » , … (voir aussi ci-dessus)
- collaboration renforcée avec l'ACC

Les impacts de l'épidémie et du confinement se feront sentir encore longtemps… La PEP poursuivra son action pour mettre en commun les expériences, les interrogations et les initiatives des équipes – virtuellement ou dans le cadre de « vraies » rencontres avec, le cas échéant, la création d'outils à partager.

Les méthodes de travail et les dispositifs spécifiques développés dans le cadre du projet, bien connus et bien appréciés par les équipes, resteront de mise pour donner des réponses flexibles aux attentes des équipes et aux enjeux du secteur tels qu'ils se présentent de manière aiguë mais aussi de manière plus durable.

La pérennisation financière du projet reste un défi tant qu'il ne sera pas couvert par des aides structurelles de la FWB.

4 – Transversalité

« Nouer et/ou approfondir des liens avec d'autres réseaux et fédérations du non-marchand »

Avant la crise sanitaire :

Poursuite et intensification des partenariats d'action et de réflexion en lien avec nos différentes initiatives : Jpro, PEP, réseau des chargés de comm, mise en pratique des droits culturels, défense sectorielle, …

Poursuite et structuration du partenariat avec l'ACC : L'ASTRAC entame la 4e année de son contrat-programme et commence à préparer le renouvellement de celui-ci dans le cadre d'un projet d'action fédérative fort pour 2022-2026… **Le processus est mené en étroite synergie avec l'ACC** :

- réflexions préparatoires entres les équipes
- constitution d'un GT issu des instances des 2 fédérations
- consultation commune du secteur et évaluations croisées: animation ludique Jpro, enquête sur l'action fédérative, forum, …
- conception d'un projet fédératif commun
- étude des fondements d'une structure fédérative unique

Après :

De manière évidente**, l'ASTRAC et l'ACC partagent l'ensemble des informations qui leur parviennent, coordonnent leurs actions en réponse à la crise et se positionnent ensemble** : Portail d'informations Covid-19, « Les Centres culturels s'invitent chez vous », vidéoconférences, inventaire et relais des besoins et attentes vers les décideurs politiques, concertation dans le cadre de la rédaction d'un protocole de déconfinement, …

Les relations avec ASSPROPRO sont intensifiées également et les actions des fédérations des autres secteurs culturels sont suivies avec attention et soutenues le cas échéant pour contribuer à défendre les acteurs de la culture de manière solidaire.

La crise sanitaire accentue la fragilité du secteur culturel et démontre l'extrême vulnérabilité de certains de ses acteurs. Elle met en évidence la nécessité de se rapprocher entre fédérations culturelles pour mieux défendre le secteur sur différents plans. L'ASTRAC se montrera ouverte à toute synergie qui pourra renforcer un front culturel commun.

Le contexte exceptionnel, d'urgence justifie d'accélérer le rapprochement ACC-ASTRAC pour développer une action fédérative intensifiée et enrichie du mariage des spécificités respectives des partenaires.

5 – Représentation /défense

« Défendre les intérêts des professionnels du secteur dans les organes de représentation, d'avis ou de réflexion institutionnels ou ponctuels du secteur de la culture »

Avant la crise sanitaire :

L'ensemble des Centres culturels a franchi le cap vers leur reconnaissance dans le cadre du Décret de 2013 et quelques nouveaux lieux ont émergé. Mais le financement adéquat du Décret n'est toujours pas acquis et le secteur reste soumis à des pressions et des incertitudes importantes…

- L'ASTRAC fera entendre la voix des professionnels en Centres culturels dans les **nouvelles instances d'avis** grâce à la présence de ses représentants au sein de différentes commissions et chambres de concertation.
- Avec l'ACC, l'ASTRAC s'efforcera à veiller à la concrétisation des engagements annoncés par les partis du Gouvernement et le Cabinet Culture pour **le financement plein et une meilleure application du Décret**, tout en défendant l'ensemble des objectifs du Mémorandum
- **L'ASTRAC soutiendra les luttes et les actions pour soutenir et mieux faire (re)connaitre les Centres culturels et pour défendre les valeurs portées par leurs travailleurs** : rôle du secteur dans le cadre du PECA, simplification administrative et méthodologique, campagne de promotion 50 ans du secteur, lutte contre la pauvreté, développement durable, …

Après :

Si les Centres culturels ne constituent pas le secteur le plus durement frappés par la crise, différents lieux subissent des pertes importantes. Cela ne les empêche pas pour autant de se montrer solidaires avec les artistes et les techniciens…

Progressivement, les médias et l'opinion publique commencent à s'intéresser aux impacts des mesures sur le monde culturel, mais force est de constater que les démarches culturelles mises en œuvre par les Centres culturels (entre autres) – animation socioculturelle, médiation, action de proximité, … – sont trop souvent oubliées. Elles peuvent pourtant contribuer à soutenir les citoyens à mieux vivre les épreuves de la crise et à imaginer des solutions pour après !

Et enfin, la perspective d'un meilleur financement du Décret qui était à l'agenda 2020 s'en retrouve reportée.

- **Les vécues, les problèmes et les revendications spécifiques des Centres culturels en lien avec la crise font l'objet d'une attention poussée qui nourrit un travail de lobbying mené avec l'ACC.**
- L'ASTRAC souhaite **porter les interrogations sociétales soulevées par la crise et les positions des professionnels en Centres culturels** par rapport à celles-ci : « points de vue » sur astrac.be, cartes blanches, etc.

Avant, pendant et après la crise sanitaire, l'ASTRAC reste un lieu d'engagement militant, pour et avec les professionnels en Centres culturels, pour contribuer à l'exercice effectif des droits culturels par tous grâce à une consolidation et une vraie reconnaissance du secteur, de ses démarches et de ses valeurs.

Et aussi, au niveau de la vie interne…

Avant la crise sanitaire :

Une équipe professionnelle renforcée et consolidée

- Après deux renouvellements de la subvention extraordinaire qui assure depuis 2017 le développement du projet de la PEP et la pérennité de l'emploi de son coordinateur, l'ASTRAC est optimiste quant à l'obtention d'une nouvelle aide en 2020.
- Avec l'engagement de Marie Lambert à 3/5 temps, l'ASTRAC renforce quelque peu les effectifs de son équipe.

La poursuite de chantiers pour actualiser des outils de gestion interne :

- Plans annuels et pluriannuels de prévention des risques
- Règlement de travail

Une modification des statuts de l'asbl ASTRAC :

- Pour réaffirmer une identité forte de notre asbl
- Pour des relations simples et transparentes avec les membres
- Pour se mettre en conformité avec la nouvelle législation.

Pendant et après :

Dans une ambiance constructive et sereine, réflexions et travail commun en équipe pour organiser le télétravail, les échanges et les collaborations à distance, le retour partiel au local encadré par un protocole de déconfinement co-rédigé.

Nous poursuivrons les différentes évolutions internes pour optimiser et rationnaliser notre fonctionnement, en équipe et avec les membres, pour une action fédérative performante, transparente et toujours co-construite.

A propos du budget 2020

Le budget 2020 tient compte des perspectives d'action présentées ci-dessus et notamment :

- du maintien, dans ses grandes lignes, de l'action « historique » de l'ASTRAC : rencontres professionnelles, information des équipes, représentation et défense du secteur ;
- des impacts de la crise sanitaire : réorientation de certains projets, passage au télétravail, suspension des réunions en déplacement, … ;
- d'une poursuite du projet de la PEP durant toute l'année 2020 grâce au renouvellement de l'aide extraordinaire de la FWB ;
- de la participation de l'ASTRAC à la formation « Paideia » pour les accompagnateurs des groupes locaux organisés par le Réseau Culture 21 ;
- d'une augmentation du volume d'emploi en lien avec les changements au sein de l'équipe départ d'Arielle de Terwangne et engagement de Marie Lambert à 3/5 temps.
- de la poursuite des collaborations intenses avec l'ACC donnant lieu à de possibles nouvelles coproductions.

Le budget 2020 est à l'équilibre.

ANNEXES

Membres effectifs de l'asbl ASTRAC

Les membres effectifs sont les membres de l'Assemblée générale de l'asbl élus à l'occasion de sa réunion statutaire du 14 mai 2019.
Les membres participent à l'ASTRAC en leur propre nom, sans être formellement mandatés par leurs institutions.

1	Marc	ALEXANDRE	Centre culturel du Beau Canton Chiny-Florenville
2	Pierre	ANTOINE	Théâtre du Gymnase - Centre culturel de Tubize
3	Anne-Laure	BECHET	Centre culturel Joseph Faucon - Le Roeulx
4	Nadine	BEERLANDT	Centre culturel de Comines - Warneton
5	Benjamin	BELAIRE	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
6	Lapo	BETTARINI	Concertation des Centres culturels bruxellois
7	Valérie	BODART	Centre culturel de Ciney
8	Audrey	BONHOMME	Centre culturel de Verviers
9	Omar	BOUCHAROUF	Centre culturel d'Andenne
10	Marc	BOUILLE	Centre culturel de Saint-Georges
11	Thibaut	BROHET	Centre culturel de Perwez
12	Julien	BROWET	Centre culturel de Pont-à-Celles
13	Alain	BRONCKART	Centre culturel d'Hannut
14	Nathalie	CACCIALUPI	Centre culturel de Aiseau-Presles
15	Martine	CARDINAL	Les Chiroux - Centre culturel de Liège
16	Steve	CERISIER	Centre culturel de Rebecq
17	Jean-Pierre	CLINCKX	Centre culturel de Nassogne
18	Justine	CONSTANT	asbl CCRLG - Agence culturelle de Liège
19	Philippe	CONTENT	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
20	Henri	CORNEILLIE	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
21	Stéphanie	CROQUET	Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche
22	Emma	CUDIN	Centre culturel de Braives-Burdinne
23	Justine	DANDOY	Centre culturel de l'arrondissement de Huy
24	Laura	DAVID	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
25	Paul	DE STEXHE	Centre culturel de Gerpinnes
26	Joachim	DEBELDER	Centre culturel de Braives-Burdinne
27	Julie	DECHAMPS	Foyer culturel de Peruwelz - Arrêt 59
28	Carine	DECHAUX	Centre culturel des Roches - Rochefort
29	Annick	DELCHAMBRE	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
30	Benjamin	DERESTEAU	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
31	Michel	DESAUBIES	Centre culturel de Remicourt
32	Silvana	DI CALOGERO	Centre culturel de Gerpinnes
33	Lisa	DI SANTE	Centre culturel de Chapelle - Lez- Herlaimont
34	Monique	DODET	Centre culturel de Havelange
35	Pierre	FASBENDER	Centre culturel d'Habay
36	Véronique	FAUCONNIER	Centre culturel de Manage
37	Vianney	FAVIER	Culture.Wapi
38	Karin	FONTAINE	L'Entrela - Centre culturel d'Evere
39	Frédéric	FOURNES	Le Brass - Centre culturel de Forest
40	Murielle	FRENAY	Foyer culturel de Jupille - Wandre
41	Jean-Luc	GERLAGE	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
42	Patricia	GIARGERI	Centre culturel de Farciennes
43	Pierre	GILLES	Action-Sud - Centre culturel de Viroinval
44	Dimitri	GILLET	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
45	Elodie	GLIBERT	Centre culturel de Braine-l'Alleud

46	Thierry	GUERIN	Centre culturel de Saint-Georges
47	Jean-Luc	GUSTIN	Foyer culturel Henry Simon - Sprimont
48	Laurent	HABRAN	Foyer culturel de Florennes
49	Thierry	HAMENDE	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
50	Philippe	HESMANS	"Le Sablon" - Centre culturel de Morlanwelz
51	Benjamine	HUYGHE	Centre culturel de Welkenraedt
52	Stéphane	JACOB	La Venerie - Centre culturel de Watermael - Boisfort
53	Hélène	JOSSE	Centre culturel de Philipeville
54	Aurelien	JUEN	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
55	Christophe	KAUFFMAN	Centre culturel de Soumagne
56	Thomas	KEMPENEERS	Centre culturel de Waremme
57	Patrice-François	LACROIX	Centre culturel de Athus - Aubange
58	Bernard	LANDENNE	Centre culturel de Wanze
59	Sabine	LAPOTRE	Centre culturel de Walcourt
60	Christian	LASSAUX	Centre culturel de Seraing
61	Emilie	LAVAUX	Centre culturel de Genappe
62	Colin	LEJEUNE	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
63	Marianne	LENAERTS	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
64	Valérie	LOSSIGNOL	Central - Centre culturel de La Louvière
65	Nathalie	LOURTIE	Centre culturel d'Ittre
66	Christophe	LOYEN	Centre culturel de Chênée
67	Maud	MALLET	Centre culturel Marius Staquet - Mouscron
68	Julie	MARECHAL	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
69	Pascal	MARLIER	Centre culturel de Thuin Haute Sambre
70	Eric	MAT	Cinéma Royal - Centre culturel de Gembloux
71	Sandrine	MATHEVON	Jacques Franck - Centre culturel de Saint-Gilles
72	Pierre	MATIVA	Centre culturel de Wanze
73	Nathalie	MEURANT-PAILHE	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
74	Bernard	MICHEL	Centre culturel de Fosses-la-Ville
75	Justine	MONTAGNER	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
76	Catherine	MOSSAY	Centre culturel de Ans
77	Bernard	MOTTET	Centre culturel de Rossignol-Tintigny
78	Laurence	MULLER	Foyer socioculturel d'Antoing
79	Hervé	PERSAIN	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
80	Chloé	PEVENASSE	Centre culturel de Gerpinnes
81	Etienne	PEVENASSE	Centre culturel de Gerpinnes
82	Alexandra	PHILIPPE	Centre culturel de Spa
83	Pascale	PIERARD	Centre culturel Ourthe et Meuse
84	Véronique	PISCART	Centre culturel de Hotton
85	Angélique	PONCELET	Centre culturel de Bastogne
86	Nurten	RAMADAN	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
87	Benoît	RAOULT	L'Ecrin - Centre culturel de Eghezée
88	Carmine	RAUCCI	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
89	France	REMOUCHAMPS	Centre culturel de Herstal
90	Caroline	RENAUD	Centre culturel d'Ourthe et Meuse
91	Axelle	RISSELIN	Centre culturel du Pays des Collines
92	Patrick	ROBERT	Centre culturel de Frameries
93	Julie Anaïs	ROSE	Espace Bernier - Centre culturel de Waterloo
94	Jean-Louis	ROUCHE	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
95	Françoise	SERVAIS	Centre culturel de Stavelot - Trois Ponts
96	Fleur	SIZAIRE	Maison culturelle de Quaregnon
97	Jacques	SONDRON	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
98	Alain	THEWYS	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy

99	Vincent	THIRION	Central - Centre culturel de La Louvière
100	Elisabeth	THISE	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
101	Alain	THOMAS	centre culturel de Bertrix
102	Katheline	THOUMPSIN	Centre culturel de Leuze-en-Hainaut
103	Marylène	TOUSSAINT	Centre culturel de Namur
104	Sonia	TRIKI	Espace Senghor - Centre culturel d'Etterbeek
105	Ilse	VACKIER	Centre culturel de Durbuy
106	Roch	VAN COPPENOLLE	La Villa - Centre culturel de Ganshoren
107	Laurence	VAN OOST	Centre culturel de Colfontaine
108	Laurent	VANBERGIE	Maison Jonathas - Centre culturel d'Enghien
109	Laurence	VANDERMEREN	Centre culturel de Pont-à-Celles
110	Fabrice	VANDERSMISSEN	La Vénerie (CEC)
111	Georges	VENTURINI	Centre culturel Christian Colle de Couvin
112	Florence	VINCENT	Centre culturel de Gerpinnes
113	Yvette	WARNIER	Centre culturel de l'Arrondissement de Huy
114	Michaël	WILLEMS	Centre culturel d'Engis
115	Jérôme	WYN	Centre culturel de Dison

Associations adhérentes

Les associations adhérentes soutiennent l'action de l'ASTRAC sans siéger à l'Assemblée générale.
Le statut d'adhérent s'acquiert annuellement par le paiement d'une cotisation.
La liste reprend les associations du secteur des Centres culturels en ordre de cotisation 2019 au 31/12/2019. Elles sont classées par code postal.

1. Maison de la Création – Bruxelles-Nord (1020)
2. Centre culturel de Schaerbeek (1030)
3. Espace Senghor – Centre culturel d'Etterbeek (1040)
4. Le Jacques Franck – Centre culturel de Saint-Gilles (1060)
5. La Concertation asbl (1060)
6. Escale du Nord – Centre culturel d'Anderlecht (1070)
7. Archipel 19 – Centre culturel de Berchem (1082)
8. La Villa – Centre culturel de Ganshoren (1083)
9. Centre Armillaire – Centre culturel de Jette (1090)
10. L'Entrela – Centre culturel d'Evere (1140)
11. La Vénerie – Centre culturel de Watermael-Boisfort (1170)
12. Le Brass – Centre culturel de Forest (1190)
13. Wolubilis – Centre culturel de Woluwé-Saint-Lambert (1200)
14. Centre culturel de Beauvechain (1320)
15. Centre culturel de Rixensart (1332)
16. Pôle culturel – Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (1340)
17. Centre culturel de Perwez (1360)
18. Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche (1370)
19. Espace Bernier – Centre culturel de Waterloo (1410)
20. Centre culturel de Braine-l'Alleud (1420)
21. Centre culturel de Rebecq (1430)
22. Centre culturel d'Ittre (1460)
23. Centre culturel de Genappe (1470)
24. Théâtre du Gymnase – Centre culturel de Tubize (1480)
25. Centre culturel du Brabant Wallon (1490)
26. Les Chiroux – Centre culturel de Liège (4000)
27. asbl CCRLG – Agence culturelle de Liège (4000)
28. Foyer culturel de Jupille-Wandre (4020)
29. Centre culturel Ourthe et Meuse (4031)
30. Centre culturel de Chênée (4032)
31. Centre culturel de Herstal (4040)
32. Centre culturel de Seraing (4100)
33. Foyer culturel Henry Simon – Sprimont (4140)
34. Centre culturel de Braives-Burdinne (4260)
35. Centre culturel d'Hannut (4280)
36. Centre culturel de Waremme (4300)
37. Centre culturel de Remicourt (4350)
38. Centre culturel de Flémalle (4400)
39. Centre culturel de Ans (4432)
40. Centre culturel de Saint-Georges (4470)
41. Centre culturel d'Engis (4480)
42. Centre culturel de l'Arrondissement de Huy (4500)
43. Centre culturel de Wanze (4520)
44. Les Variétés – Centre culturel d'Amay (4540)

45. Centre culturel de Marchin (4570)
46. Centre culturel de Soumagne (4630)
47. Centre culturel de Verviers (4800)
48. Centre culturel de Dison (4820)
49. Centre culturel de Welkenraedt (4840)
50. Centre culturel de Spa (4900)
51. Centre culturel de Theux (4910)
52. Centre culturel de Stavelot-Trois Ponts (4970)
53. Centre culturel de Namur (5000)
54. Cinéma Royal – Centre culturel de Gembloux (5030)
55. CRAC'S – Centre culturel de Sambreville (5060)
56. Centre culturel de Fosses-la-Ville (5070)
57. Centre culturel de Floreffe (5150)
58. Centre culturel de Andenne (5300)
59. L'Écrin – Centre culturel d'Eghezée (5310)
60. Centre culturel d'Havelange (5370)
61. Centre culturel de Dinant (5500)
62. Centre culturel d'Hastière (5540)
63. Centre culturel de Bièvre (5555)
64. Centre culturel de Beauraing (5570)
65. Centre culturel des Roches – Rochefort (5580)
66. Centre culturel de Ciney (5590)
67. Centre culturel de Philippeville (5600)
68. Foyer culturel de Florennes (5620)
69. Centre culturel de Walcourt (5650)
70. Centre culturel de Couvin (5660)
71. Action-Sud – Centre culturel de Viroinval (5670)
72. Centre culturel de Doische (5680)
73. L'Éden – Centre culturel de Charleroi (6000)
74. La Bourlette – Centre culturel de Anderlues (6150)
75. La Posterie – Centre culturel de Courcelles (6180)
76. Fleurus Culture (6220)
77. Centre culturel Pont-à-Celles (6238)
78. Centre culturel de Farciennes (6240)
79. Centre culturel d'Aiseau-Presles (6250)
80. Centre culturel de Gerpinnes (6280)
81. SudHaiNa – Centre culturel de Chimay (6464)
82. Terre Chevrotine – Centre culturel de Sivry-Rance (6470)
83. Centre culturel de Thuin-Haute Sambre (6530)
84. Centre culturel de Momignies (6590)
85. Centre culturel de Bastogne (6600)
86. Maison de la Culture d'Arlon (6700)
87. Centre culturel d'Habay (6720)
88. Centre culturel de Rossignol-Tintigny (6730)
89. Centre culturel d'Athus-Aubange (6791)
90. Centre culturel de Libramont (6800)
91. Centre culturel du Beau Canton – Chiny-Florenville (6810)
92. Centre culturel de Bertrix (6880)
93. MCFA – Marche-en-Famenne (6900)
94. Centre culturel de Durbuy (6940)
95. Centre culturel de Nassogne (6950)
96. Centre culturel de Hotton (6990)
97. Centre culturel de Soignies (7060)

98. Centre culturel Joseph Faucon – Le Roeulx (7070)
99. Centre culturel de Frameries (7080)
100. Centre culturel de Braine-le-Comte (7090)
101. Central – Centre culturel de La Louvière (7100)
102. Le Sablon – Centre culturel de Morlanwelz (7141)
103. Centre culturel de Chapelle-lez-Herlaimont (7160)
104. Centre culturel de Manage (7170)
105. Centre culturel de Boussu (7300)
106. Centre culturel de Saint-Ghislain (7330)
107. Centre culturel de Colfontaine (7340)
108. Maison culturelle de Quaregnon (7390)
109. Maison de la Culture deTournai (7500)
110. Culture.Wapi (7500)
111. Foyer culturel de Peruwelz – Arrêt 59 (7600)
112. Foyer socioculturel d'Antoing (7640)
113. Centre culturel Marius Staquet – Mouscron (7700)
114. Centre culturel de Comines-Warneton (7780)
115. Maison Culturelle d'Ath (7800)
116. Centre culturel de Silly (7830)
117. Maison Jonathas – Centre culturel de Enghien (7850)
118. Centre culturel René Magritte – Lessines (7860)
119. Centre culturel du Pays des Collines (7910)
120. Centre culturel de Leuze en Hainaut (7900)
121. Centre culturel de Beloeil (7972)

Professionnels en Centres culturels membres adhérents de l'ASTRAC

Selon les statuts de l'asbl, les détenteurs de la Carte pro qui ne font pas partie des membres effectifs de l'asbl sont membre adhérent de l'ASTRAC. En tant que sympathisants et bénéficiaires de notre action , ils ne siègent pas à l'Assemblée générale.
Liste arrêtée au 31/12/2019.

1 Kevin AERNOUDT
2 Grégory ALEXANDRE
3 Marie-Elene ALONSO
4 Sandra AMBOLDI
5 Marie ARCQ
6 Aurélie AUBRY
7 Julie AUDOOR
8 Shirley AUSPERT
9 Fouzia AZZAM
10 Laetitia BAECKELMANS
11 Adeline BEAUDRY
12 Vinciane BECKER
13 Fadila BENBAKOURA
14 Cherif BENNABI
15 Omar BERGALLOU
16 Patrice BERTRAND
17 Jacqueline BLOMART
18 Laurence BODSON
19 Dorothy BOLLETTE
20 Jean-Louis BONMARIAGE
21 Jessica BOSSIO
22 Julie BOUCHAT
23 Nour BOULOUHIA
24 Liliane BOVY
25 Olivier BOVY
26 Annabelle BRASSEUR
27 Odile BREE
28 Fabienne BRISON
29 Laurence BROKA
30 Benoit BRUNEL
31 Francine BRUNIN
32 Claire BUFFET
33 Laure CALBEAU
34 Robin CAPPELIEZ
35 Vanessa CHABOTHIER
36 Vanille CHAIS
37 Dyana CHARDOME
38 Carine CHERON
39 Lorena CICCONE
40 Krystel CIURA
41 Julien COOS
42 Arnaud COPPENS
43 Karine CORTOT
44 Estelle COSNARD
45 Angela CUTILLO
46 Pascal DABE
47 Michelle DABEE
48 Jean-Marc DAELE
49 Freddy DANDOIS
50 Marina DANESE
51 Christophe DANTHINNE
52 Delphine DASSIS
53 Haziza DAYANI
54 Emilie DE CLERCQ
55 Tom DE LA KETHULLE
56 Alice DE PAUW
57 Marjolaine DE PIERPONT
58 Axel DE RIDDER
59 Aurélie DEBACKER
60 Etienne DEBAUVE
61 France DEBLAERE
62 Elodie DEBORGIES
63 Jean-Baptiste DEBROUX
64 Maxime DECKERS
65 Barbara DECLOUX
66 Olivier DEFOIX
67 Yves DELBECKE
68 Julie DELECOCQ
69 Laurence DELSAUTE
70 Vincent DELVOYE
71 Pascale DEMEUSE
72 Jacqueline DEMOITIE
73 Svetlana DEMYSHEVA
74 Catherine DENGIS
75 Séverine DENIL
76 Marie-France DENIS
77 Magali DEREPPE
78 Lucette DERONNE
79 Océane DERZELLE
80 Caroline DEVENTER
81 Ludovic DEVRIENDT
82 Aicha DEWILD
83 Vincent DIERICKX
84 Pierre DION
85 Diby DIPLO
86 Franck DONDELINGER
87 Caroline DONEUX
88 Sandrine DONNAY
89 Françoise DOSSIN
90 Isabelle DOYEN
91 Faustine DUFLOU
92 Mélanie DUFRANNE
93 Dorothée DUJEU
94 Mélanie DUMOULIN
95 Sophie DUMOULIN
96 Caroline DUNSKI
97 Eric DUPUIS
98 Florence DUPUIS
99 Maud DUTHOIT
100 Abdel EL BIDERI
101 Jeanne ELOI
102 Christine ERGO
103 Christelle EVRARD
104 Laurence EVRARD
105 Catherine FAGNART
106 Marie-Laure FAUCONNIER
107 Conchita FERNANDEZ DEL CAMPO
108 Fiore FINOCCHIO
109 Lucie FOURNIER
110 Jacqueline FOURNY
111 Marie-Florise FRANCOIS
112 Benoît FRERE
113 Axel FUNKEN
114 Matthieu GAILLET
115 Christophe GASON
116 Jonas GAZON
117 Michel GEERTS
118 Chantal GILSON
119 Deborah GIOVAGNOLI
120 Cédric GOFFIN
121 Marie GOOR
122 Renaud GRIGOLETTO
123 Jérôme GROGNA
124 Véronique GUISSET
125 Karima HAOUDY
126 Marie HARDY
127 Pierre HOLLEMAERT
128 Marie-Jeanne HONNOF
129 Martine HOST
130 Annick HOUCHARD
131 Laure HOUSSIAU
132 Claire HUBERT
133 Céline HUICQ
134 Catherine HUSSON
135 Florence JACOBS
136 Marie JACQUES
137 Rachel JANS
138 Hélène JANSSENS
139 Bénédicte JEANBAPTISTE
140 Camille JUMEAU
141 Stéphane KARNIER
142 Patrick KAYE
143 Françoise KOLEN
144 Antoine KURZ
145 Jacky LACROIX
146 Isabelle LALLEMAND
147 Aurélie LAMBERT

148 Elodie LAMBERT
149 Guillaume LAMBERT
150 Nadine LAMBERT
151 Myriam LAMBOTTE
152 Daniel LAMOTTE
153 Sandrine LARDINOIS
154 Chloé LEBLON
155 Marc LECLEF
156 Céline LECOCQ
157 David LECROND
158 Valérie LEFEVRE
159 Marie-Céline LEGROS
160 André LEMESTREZ
161 Corinne LEROY
162 Delphine LEROY
163 Delphine LESCEUX
164 Claude LESIRE
165 Aurélie LEURIDAN
166 Antoine LITT
167 Thomas LONNEUX
168 Bernadette LOX
169 Sophie LOYEN
170 Valérie LOZET
171 Jérémie MACALUSO
172 Belinda MACRI
173 Elodie MAERTENS
174 Francesca MAGAGNI
175 Laurence MAGEROTTE
176 Marie MALAVASI
177 Rachid MALLAL
178 Hélène MANY
179 Leila MARCHANDISE
180 Philippe MARECHAL
181 Agnès MARLIER
182 Denis MARTIN
183 Véronique MARTIN
184 Carine MASSA
185 Céline MASSET
186 Nathalie MASY
187 Virginie MATHE
188 Daniela MATTIUZ
189 Marie-Anne MAZURKIEWICZ
190 Bensalem MELLAH
191 Patrizia MERCHE
192 Fabrice MERTENS
193 Céline MEURICE
194 Amélie MICHAUX-CASTAN
195 Béatrice MINH
196 Valérie MIOLET
197 Magali MONTAGNINO
198 Ana-Belen MONTERO
199 Julie MONTIGNIES
200 Serge MORCIAUX
201 Pierre MOSSOUX
202 Jonathan MOTTARD
203 Frédéric MULLER
204 Benoit NEEFS
205 Julie NICOD
206 Jeannine NICOLAS
207 Laurence NOEL
208 Paul NORMAND
209 Miguel PAILLOT
210 Sarah PAQUOT
211 Justine PARLAGRECO
212 Engelbert PETRE
213 Olivier PIERART
214 Jean PIERNO
215 Nancy PIERRET
216 Sylvia PIGARELLA
217 Denis PILETTE
218 Frédéric PIOT
219 Valentin PIRLOT
220 Luc PIROTTE
221 Marie-Pascale POIRRIER
222 Louis PRINTZ
223 Adrienne QUAIRIAT
224 Rozenn QUÉRÉ
225 Céline RALLET
226 Virginie RANSART
227 Fabienne RANSONNET
228 Hélène RASE
229 Antonella RAVO
230 Stéphanie REGIBEAU
231 Simon RENQUIN
232 Cécilia RIGAUX
233 Anneline RIGO
234 Anabel RODRIGUEZ
235 Christophe ROLIN
236 Brigitte ROMAIN
237 Anne ROMBOUX
238 Christel ROSE
239 Pierre SABBE
240 Lorette SAGOUIS
241 Anicée SALVADOR
242 Céline SAMPAIX
243 Karim SARTON
244 Maureen SCHMETZ
245 Marie SCHMITZ
246 Marielle SCHOLTISSEN
247 Sarah SEGERS
248 Isabelle SIMON
249 Marie-Anaïs SIMON
250 Nathalie SIMON
251 Jean-Philippe SIMUL
252 Caroline SOILLE
253 Stéphane SPAGNUOLO
254 Bruno SPEYBROUCK
255 Elena SPINA
256 Véronique STASSE
257 Mélanie STRAUS
258 Franck SUZANNE
259 Martine SYBEL
260 Simon THIELMANS
261 Chantal THUNUS
262 Katheline TOUMSIN
263 Sylvain TOUSSAINT
264 Alexander TOWNSEND
265 Alan URBAIN
266 Pia VAN BOXTEL
267 Zoé VAN CAMPENHOUT
268 Thierry VAN DEN EYNDE
269 Marjorie VAN DEN HAUWE
270 Nicky VAN DURME
271 Julie VAN HENDEN
272 Isabelle VAN KEEREBROECK
273 Isabelle VAN MOL
274 Céline VANDERKELEN
275 Jean-Paul VANESSE
276 Quentin VELGHE
277 Clara VENTRE
278 Dimitri VERBIST
279 Sophie VERBROUCK
280 Fabrice VIDAL
281 Bernadette VRANCKEN
282 Antoine WALRAEVENS
283 Graziella WATTECAMPS
284 Vincent WATTIEZ
285 Thierry WENES
286 Xavier WILIQUET
287 Thomas WILLAIME
288 Emma WINBERG
289 Emmanuelle WINDELINCKX
290 Emilie WINDELS
291 Caroline WINTGENS
292 Séverine WODON
293 Bruno WYNANDS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019
ET
PERSPECTIVES 2020

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 3

L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels 5

Nos missions-clés 7

Réalisations 2019 au regard du cahier des charges 2017-2021 9

- Rencontres professionnelles 9
- Communication/liaison 11
- Soutien à l'entraide et à la mutualisation 15
- Transversalité 19
- Représentation/défense 21

Moyens de l'asbl, situation financière 23

Perspectives 2020 : défis et action-phares 25

A propos du budget 2020 33

Annexes : listes des membres et des adhérents 35

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

European Network of Cultural Centres

L'ASTRAC est soutenue par La Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service Public de Wallonie.
Elle est membre de l'ENCC, le Réseau européen des Centres culturels.

Réseau des professionnels en Centres culturels, asbl